

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 21 mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

15 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVIS, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la
ville,

29 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 29

Procurations :

M. Christian CAPRON à M. Didier BOQUET, M. Lionel DURAMÉ à M. André RIC, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Hélène AUBRY, M. Luc HITTLER à M. Bastien CORITON, Mme Aurore LAINE à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-017

Convention SDE – éclairage des courts extérieurs de tennis

Les courts de tennis de la commune de Rives-en-Seine sont situés sur le territoire de Villequier, le long de la RD 81 et les travaux concernant l'éclairage sont assurés par le SDE76 dans ce secteur.

Un avant-projet remis par le SDE 76, dénommé EP-2023-0-76164-M6027, « Villequier RD81 (tennis Club) », permettra de mettre en lumière les 2 terrains de tennis extérieurs avec l'installation de 4 rampes Leds. Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 46 800 euros TTC et la commune participera à hauteur de 21 450 euros TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'adopter le projet.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 21 450 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

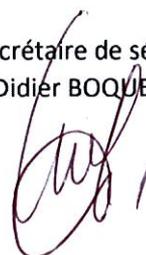


Le Maire,
Bastien CORITON



Handwritten signature of Bastien Coriton in blue ink.

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Handwritten signature of Didier Boquet in black ink.